

ASSOCIATION HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE DU PAYS DE CHÂLUS

Bussière-Galant-Courbefy, Les Cars, Châlus,
Champagnac, Champsac, Dournazac, Flavignac,
Lavignac, Pageas



Modillon Château de Châlus-Chabrol

BULLETIN N° VII

ASSOCIATION HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE DU PAYS DE CHÂLUS

TOME VII

2007

Le Mot de la Présidente

C'est toujours pour moi, un grand honneur de vous présenter le bulletin annuel de l'Association.

Nous savons combien il n'est pas toujours facile de mettre en page les communications, pour les volontaires à cet exercice.

Que chacun soit remercié pour sa démarche.

En 2007, bon nombre de Châlusiens furent occupés pendant plusieurs mois à préparer des décors pour recevoir la 59^{ème} Félibrée du Limousin.

Les membres de l'Association ne furent pas en reste en réalisant un « clédier » miniature très réaliste. Les « maîtres » artisans de cet ouvrage retrouvaient une âme d'enfant. Une étude de ce petit patrimoine est présentée dans le bulletin n°V.

Pendant l'été, 2500 visiteurs sont passés voir la réalisation installée dans le « musée » rue Richard Cœur de Lion.

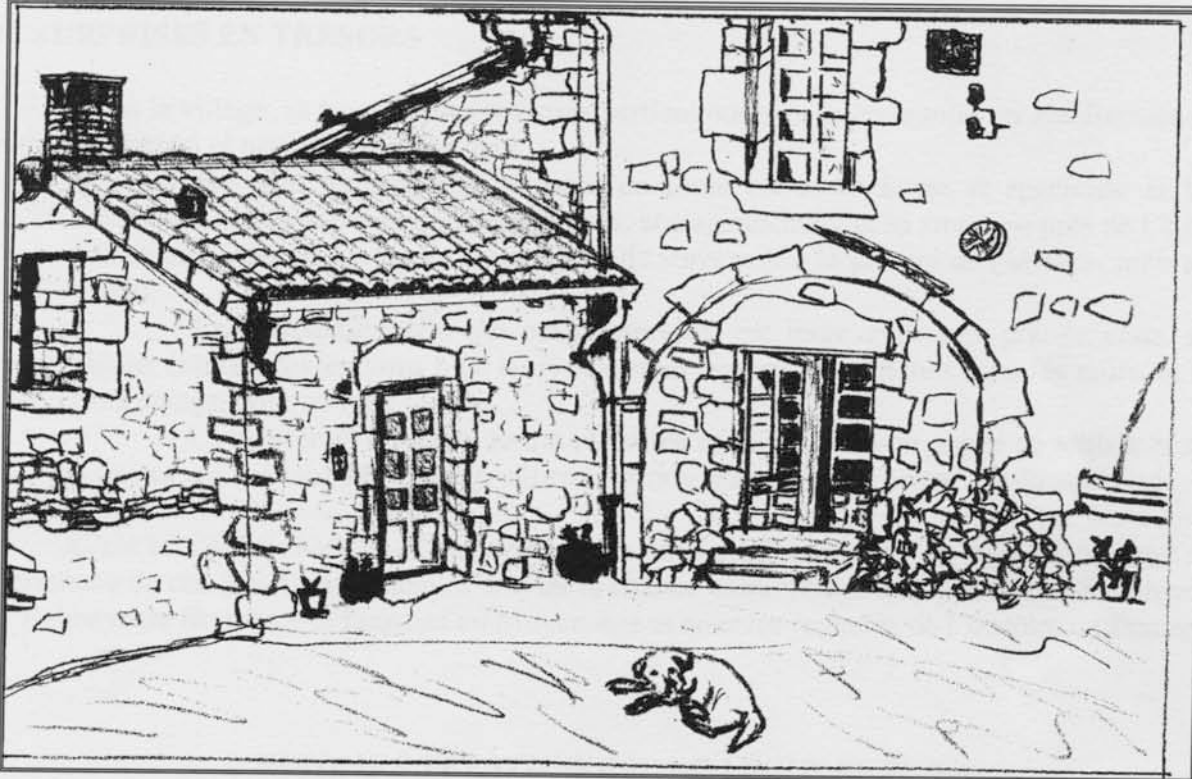
Au mois de mai, nous avons l'honneur de recevoir Patrice Conte, archéologue pour une causerie sur l'archéologie médiévale et les découvertes fortuites en Limousin.

Si ce bulletin ne contient pas de texte sur le sujet, soyez indulgents, il paraîtra dans le prochain.

Bonne lecture

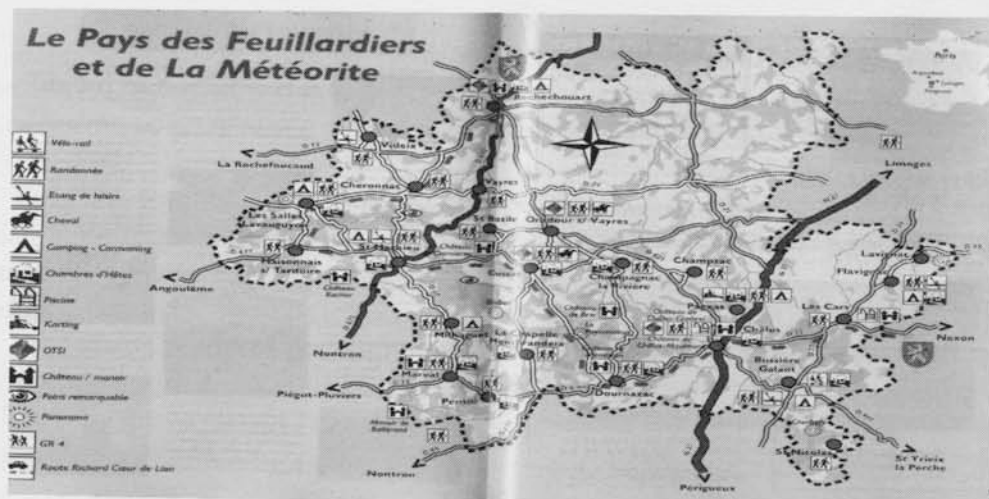
Le Présidente
Andrée DELAGE

BOUBON OU L'HISTOIRE D'UNE ABBAYE DE 900 ANS



QUAND ON ARRIVE A BOUBON ...

Boubon est un lieu-dit de la commune de Cussac. Entre La Chapelle-Montbrandeix, Milhaguet et Cussac, Boubon est dans l'écrin de la vaste forêt du Parc naturel régional Périgord-Limousin. Des maisons anciennes et de vastes demeures au caractère limousin, des étangs, des champs – la campagne, en fait



Mais le plus surprenant, c'est de savoir qu'en cet endroit reste une ancienne abbaye de l'ordre de Fontevrault et là, c'est la surprise totale que de savoir qu'un tel trésor du patrimoine se trouve dans ce petit village si paisible....

Approchons de plus près, peu d'indices et pourtant c'est en observant et en recherchant que l'on se rend compte de la splendeur que devait présenter l'abbaye.

DE SURPRISES EN TRESORS

Dans le village, se trouvent des maisons particulièrement intéressantes en architecture par leur conservation et par leur emplacement :

- En effet, la première en bord de route est assez haute et spacieuse et très ancienne à en juger par la taille des pierres, son agencement et sa situation près de l'étang principal des Moniales (après recherche, elle s'avère être le prieuré de l'abbaye, mais site privé).
- La deuxième, celle qui nous intéresse, est large avec une grande cour, son clédier (nous y reviendrons plus tard) et surtout ses arcades fondues dans les murs, et ses trois étangs, dont un bien visible.
- La troisième, véritable ferme restaurée avec ses murs en pierre de schiste et son « travail » à bestiaux reconstruit, attire la curiosité avant de se promener dans la forêt.

C'est en s'approchant de la deuxième, avec une permission que l'on peut s'interroger sur la présence de ces fameuses arcades... J'ai eu la chance extraordinaire de pouvoir en savoir plus sur l'abbaye de Boubon – si fameuse au Moyen-âge et sous les royautés de l'histoire de France.

L'HISTOIRE PRESTIGIEUSE DE *LOCUS BOBONIS*

Tout a commencé en 1100 à Fontevrault, le père Robert d'Arbrissel construit quatre monastères où résidaient des religieuses, des pécheresses repenties et des lépreux.

Afin d'élargir son œuvre, et avec l'aide de l'Abbesse Pétronille de Chemillé, il découvrit le site marécageux de Boubon et lança la construction de son troisième monastère en 1106 et y installa des religieuses. Des dons des seigneurs environnant tels que Pierre de Montfreboeuf, Itier de Bernard et Aimeric de Brun, ont permis le développement de Boubon : les bâtiments du couvent, l'église Saint Jean (le patron St Jean Porte Latine) et le prieuré. Des visiteurs moines séjournaient à Boubon afin de vérifier le bon fonctionnement du couvent.

Alors situé sur la route de Nontron, Boubon eut la visite en 1460 des Anglais alors en guerre contre Charles VI pendant la guerre de Cent ans. L'abbaye fut détruite et Montbrun par la même occasion, et fut désertée par les religieuses pendant près d'un siècle.

En 1528, Boubon est alors rebâti par les seigneurs de Pompadour et de Lastours. D'autres bienfaiteurs ont permis à l'abbaye de connaître la renommée à travers les contrées du royaume de France. (Peyrusse et Marguerite des Cars, St Auvent, Champagnac-sur-Gorre, Maumont, Montbrun, Cramaud)

Sept sœurs reprirent possession des lieux en portant le costume particulier de l'ordre de Fontevrault composé d'une robe blanche, un rochet noir avec une ceinture, une coiffe et un voile noirs. Les religieuses étaient enterrées dans le préau de leur cloître (dans la cour aujourd'hui)... Une chapelle est érigée.

Au cours des années suivantes, Boubon devient le lieu de rendez-vous religieux le plus renommé du pays en attirant les jeunes filles « vierges » pour les instruire et les former à la vertu chrétienne pour leur vie future de dame de la haute société tout en respectant le culte de Fontevault.

En bref, Boubon est un monastère aristocratique, un pensionnat pour jeunes filles... *Mais le côté sombre serait que Boubon punissait les pauvres filles « perdues » par la torture, recueillait les pauvres malades de lèpre et de peste, (peu de renseignement à ce sujet) et prélevait des impôts comme tout clergé qui se respecte ...*

L'attraction de Boubon a permis de faire venir des artisans, des métayers, de créer des petits commerces, de défricher et de créer de nouvelles propriétés (moulin, étangs, champs, jardins) et de faire enrichir des bourgeois venus de régions proches.

Belle époque de richesse, en 1687, Boubon était recommandé pour recevoir toutes les jeunes filles sans distinction de castes. Pourtant on pourrait penser que l'abbaye devait être construite avec une partie réservée aux religieuses, aux nobles protégées et une autre pour les gens de peu d'importance ?

En 1692, Boubon est érigée en paroisse, qui fut peu importante (115 habitants). Avec les Champs, Négrelat, Graffeuille, Vergnolas, Parade composaient la paroisse. Le curé de celle-ci était aussi le confesseur des Dames. D'où la difficulté de servir en même temps le culte des habitants et celui du couvent.

Jusqu'en 1788, Boubon vit des heures de gloire malgré les mauvaises années de disettes, le dernier visiteur, le Frère Pierre Nicolas Duclos raconte la charité des sœurs et leur grand voeu de pauvreté.

1790-1791, c'est la grande Révolution ; le 20 décembre 1791, les sœurs doivent fuir. Et Boubon est vendu en deux lots puis en lots distincts et ne laisser que ce que l'on peut voir aujourd'hui.

Les effets de l'abbaye sont distribués ainsi que ceux de l'église St Jean. C'est à partir de là que nous pouvons nous intéresser à l'incalculable trésor qu'est la Vierge ouvrante en ivoire de Boubon.

Le 19 avril 1796, c'est la destruction des croix et de tous signes religieux, la descente des cloches de l'église et la confiscation de l'une d'elles (et fondue). L'autre aurait été cachée. La haine formulée à l'encontre de la bourgeoisie et surtout du clergé a fait détruire tous documents, archives et bâtiments (dont ne subsistent que quelques vestiges).

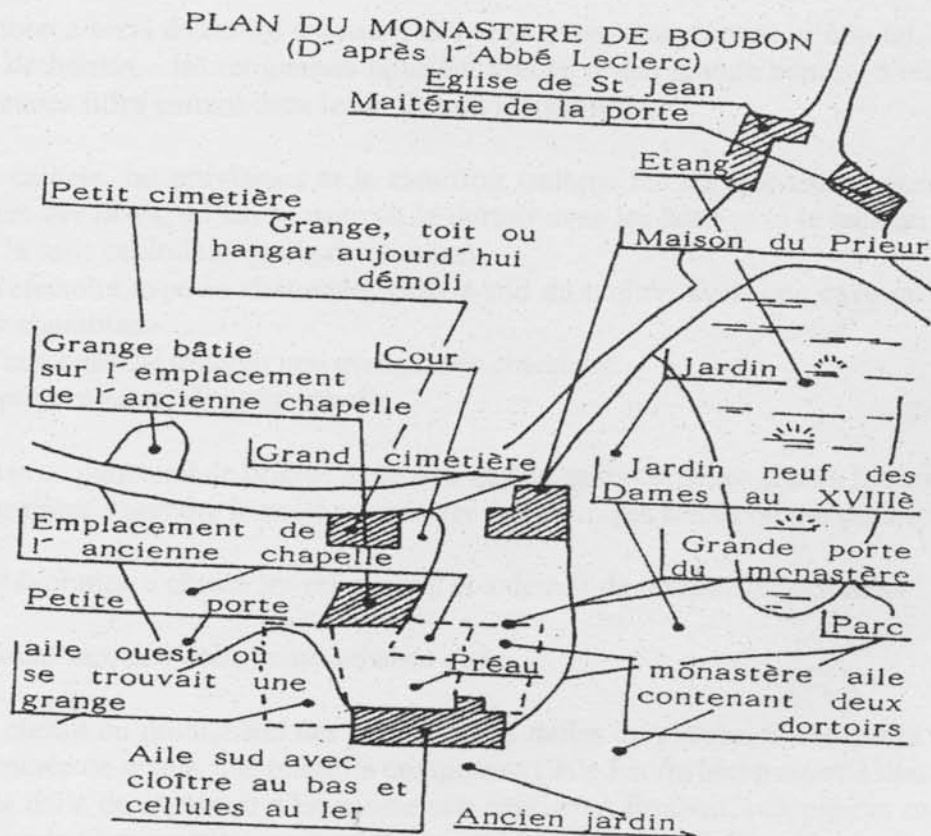
1802, tentative de sauver l'église qui est aujourd'hui une grange.

Différents propriétaires ont tenté de sauvegarder ce patrimoine si riche en histoire...

Boubon n'est plus qu'un petit village paisible où passent quelques promeneurs...

LA VIE A BOUBON

Voici à peu près comment se composait le monastère après les reconstructions du XVème siècle.



On peut constater l'étendue du domaine ...

La vie à Boubon est à peu près la même que dans celle des autres monastères de la région sauf que Boubon est le seul monastère de l'Ordre de Fontevrault alors que ceux de Solignac et les autres étaient cisterciens ou de l'ordre de St Benoît.

Les abbayes en Limousin étaient souvent de petite taille, aux pièces de dimensions réduites pour abriter une quinzaine de moines mais ici on peut en compter jusqu'à une cinquantaine.

L'instruction, l'obéissance, la pauvreté, la pénitence rythmaient la vie communautaire et recluse des religieuses.

Les revenus grâce aux pèlerinages, aux dons des bienfaiteurs tels que les seigneurs ou parfois le roi, les rentes en nature, les domaines fonciers, les métairies, les églises paroissiales et

surtout les impôts prélevés (soit en nature ou en argent source de colère à la Révolution) permettaient l'entretien du quotidien à l'abbaye.

Le cloître avait une galerie couverte où l'on menait une vie spirituelle et matérielle (travaux de couture, artisanat...). Le travail aux champs, l'instruction et l'éducation donnaient à Boubon un peu de vie à cet endroit sombre, froid et strict.

Les principes de l'art roman au XI^{ème} et XII^{ème} siècles (présence des voûtes en arc), se propagent à l'ensemble des édifices religieux, puis le gothique au XIII^{ème}.

Boubon a servi de centre d'accueil des voyageurs, des pèlerins, d'hôpital, d'orphelinat et d'aide aux déshérités – les religieuses faisaient preuve d'une grande bonté - d'où l'affluence de nouvelles jeunes filles entrant dans les ordres ou pensionnaires.

Les celliers, les provisions et le chauffoir (unique feu du monastère) étaient en dessous des chambres des hôtes, à l'est se trouvait le dortoir avec les latrines et le bain au premier étage, en dessous la salle capitulaire (salle de réunion).

Le réfectoire avec sa cheminée, galerie sud du cloître, avait une cave ou un cellier, des vestiaires et chambres.

A l'aile ouest se trouvait une grange, des chambres.

Un préau couvrait la cour actuelle.

La vie se ponctuait de prières et de pénitences, mais certaines jeunes filles au Moyen-Age étaient contraintes à prendre le voile pour éviter des mariages forcés ou par punition.

La Révolution a chassé les religieuses et a détruit de nombreux bâtiments.

Aujourd'hui, de l'abbaye, ne subsiste que :

- le cloître ou promenade des dames et ses dalles de pierres, le réfectoire à l'étage et sa grande cheminée de granit, une muraille composant l'aile Est du bâtiment et l'étang.

- une dalle de sépulture d'un moine soit résidant à Boubon, soit pèlerin sur les routes de Saint Jacques de Compostelle, mais apparemment bûcheron ou tâcheron vu le dessin gravé dans la pierre. La coutume au Moyen-âge, était de faire identifier les moines résidents ou itinérants par des gravures sur leurs tombes. Il semblerait que dans le cimetière enseveli et certainement saccagé lors de la Révolution, subsistent encore de tels tombeaux pour les moines et les religieuses.

- un clédier (secadour, cledier, clidier ou clède) carré bien conservé, dans la cour. Il servait à faire sécher les châtaignes, principale denrée en Limousin. Il permettait d'évacuer l'humidité du fruit et d'éviter la fermentation et la moisissure du fruit (cf Bulletin n°5, les clédiers en Périgord-Limousin).

Actuellement, il n'y a pas de protection au titre des Monuments historiques de ce site. Mais il subsiste des témoignages de la grande histoire de l'abbaye, monastère et paroisse de Boubon.

UN TRESOR INESTIMABLE : LA VIERGE OUVRANTE DE BOUBON

En perdant le monastère, l'église paroissiale et la commune, Boubon a perdu aussi la Vierge ouvrente tryptique en ivoire. C'est dire la richesse de l'abbaye au XIII^{ème} siècle ! Elle semblerait maintenant conservée dans un musée chez nos voisins de l'autre côté de l'Atlantique.

C'est une vierge assise, tenant Jésus sur ses genoux. Elle s'ouvrirait par deux petites portes. Les sculptures à l'intérieur représentent la vie, la mort, la résurrection et la gloire du Sauveur.

On peut en trouver une copie au musée du Louvre. De celle de Boubon ne reste qu'une partie du tryptique. Elle mesure 0,35 centimètres, de petite taille et de naïveté « charmante ».

La vérité et l'attitude des personnages donnent à cette statue une grande valeur.

Malheureusement, nous n'en gardérons que les photocopies...



Bibliographie :

- Boubon – monographie d'un monastère de Fontevrault
Et. Royer et Abbé Lecler
- O.T.S.I de Cussac
- Croquis personnels

Magali BODIT

Les dépenses d'un voyage de Châlus à Rome

En 1501, le bourg castral de Châlus fut le point de départ d'un voyage pour Rome, programmé par un ecclésiastique peu ordinaire, AMANYON d'ALBRET, fils puiné d'Alain, Sire d'Albret et de Françoise de Bretagne vicomtesse de Limoges, qui possédaient la Châtellenie de CHÂLUS.

Le Cardinal Amanion d'Albret, mondain, ami du faste et des divertissements, donne à penser que son engagement religieux paraissait avoir résulté d'une vocation forcée.

Alors qu'en l'année sainte 1500, il n'assiste pas à l'ouverture de la porte du Jubilé de Saint-Pierre, il décide de faire un déplacement l'année suivante, probablement plus pour des motifs diplomatiques que par ferveur religieuse.

Il est intéressant de connaître un peu mieux ce personnage venu en nos murs. Je me permets de vous faire une synthèse de la lecture d'une recherche que nous a adressée la Présidente de l'association des Amis et Pèlerins de St Jacques de Compostelle du Limousin-Périgord.

Amanion, en séjour au château de Montignac, fixe le départ de ce voyage au 4 décembre 1501 à Châlus, point de ralliement de la chevauchée organisée par le seigneur d'Hautefort *son féal et loyal serviteur*.

Ce voyage pour Rome va durer environ 4 mois – alors qu'il ne fallait que 7 jours pour aller de Paris à Rome à cheval – et occasionner de multiples dépenses.

C'est d'ailleurs ce comportement dépensier qui a fait connaître le Cardinal d'Albret.

Durant sa vie, il était réputé comme tel et pas toujours bon payeur.

Après son décès le 2 septembre 1520, l'inventaire de ses biens laisse apparaître de nombreuses dettes ; entre autre, il est redevable envers les marchands de Nontron et de Châlus.

Son périple pour Rome se fit en 61 étapes dont les dépenses sont répertoriées dans un cahier tenu par le seigneur de Hautefort. Ce document fait partie du Fonds d'Hautefort, conservé aux Archives départementales du Maine et Loire.

Le Cahier de dépenses en fait ressortir un grand nombre, répétées tout au long du voyage ; en voici quelques extraits :

« La collasyon et la belle chère, le blanchir des chamyses, fere semeler les solliers, faire la barbe de monseigneur... ».

Et bien d'autres pour les hommes de l'équipage qui devait être restreint.

Le registre cite souvent le sellier, le barbier et régulièrement *Jhany*, dont le nom apparaît pour des dépenses liées à sa nourriture, à son logement à ses vêtements, à des réparations de harnachement, ainsi que *Jacque Sanct Clerc* pour avoir prêté de l'argent et *Al bastier de Montihac* rémunéré pour avoir rendu de « bon service ».

Dans les dépenses liées au culte, on trouve des achats de chandelles pour *hofrir pour Dieu, de l'argent bayhle ha un homme desglise pour la messe...*

Les montures ne sont pas oubliées ; il faut donner la *dineyre des chavals*, fournir des cordes pour les *estacher au pre*, de la toile pour *habiher la selle du mullet*, pour *mestre les fers*, ...

Les dépenses qui nous intéressent sont celles des premières étapes, sachant que le trajet choisi pour aller à Rome faisait, au départ de Châlus, un détour dans le Val de Loire puis *Lyon et la Savoye* avant de rejoindre l'Italie.

Le 4 décembre 1501, Amanion d'Albret, avec son équipage, partit de CHALUZ « après le diner et s'en alla coucher au pont de Sanct Junien où les chanoines et *cosulz le vindrent veoir* ».

A saint Junien au XVème, la chapelle votive dédiée à Notre Dame protégeait le passage sur la Vienne. Elle fut construite sur l'emplacement d'un ancien ermitage. Le Roi de France, Louis XI s'y était rendu en pèlerinage en juillet 1463 et mars 1464. En 1470, il fit un don pour permettre son agrandissement.

Dès cette première étape, les *despansses* sont notées et chiffrées ; on trouve :

- « *II sols VI deniers pour ung chaval*
- *X deniers a ferre ranborer la selle du mulet*
- *VI deniers au pauvres*
- *VIII deniers an chadelles pour haller hofrir*
- *VI deniers pour Dieu*
- *III deniers le collasion* »

Poursuivant par Buhac (Bellac), Amanieu et son équipage doivent payer :

- « *La sopeyhee de ung chaval pour II sols X deniers an voyne*
- *XII deniers pour le hoste le prestre*
- *III deniers ha fere bosterer des clous aus chavals et faire habiher la cropiere du mayhier.* »

De Bellac, ils se dirigent vers Lyhle Jourdens et Chouvyhe ou en dehors de la nourriture aux chevaux et aux mulets. Ils doivent faire blanchir « *les chamises de Mosseigneur, ferre la barbe, payer ha lostesse la belle chere, payer pour une messe, pour passer l'eau* ».

Et c'est ainsi à chaque étape ; les dépenses les plus importantes se faisant dans les villes de Blois, Lyon, et bien sûr Rome.

Blois est la résidence des ancêtres du cardinal ; il dut peut-être y régler des affaires familiales qui le conduisirent à des dépenses personnelles importantes.

A Lyon, les voyageurs doivent s'équiper de vêtements chauds pour affronter la montagne, penser à trouver du « boys » pour se réchauffer ainsi que leurs montures.

A Rome, les dépenses sont plus orientées vers les cérémonies religieuses de Pâques, période de l'arrivée des voyageurs. Ce sont des offrandes de chandelles, des achats d'objets de piété onéreux...

Amanion n'oublie pas les livres qu'il ne peut trouver ailleurs, le papier et la cire pour sa correspondance.

Bien entendu les dépenses courantes sont toujours à assumer.

Ce Voyage à Rome n'a rien d'exemplaire, mais il est intéressant pour nous, habitants de Châlus, puisque nous avons d'une certaine manière, participé à sa mise en place.

Andrée Delage

Sources :

- « Le voyage à Rome d'un prélat périgourdin, à l'aube des temps modernes (1501-1502), au miroir d'un cahier de dépenses tenu par le seigneur d'Hautefort ».

Réalisé par Bernard Fournioux, Association des Amis et Pèlerins de St Jacques et d'études compostellanes du Limousin-Périgord.

CHÂLUS

Après la Révolution de 1789, un problème : la résistance à la conscription et les déserteurs

La consultation des Archives Municipales a toujours été très riche par les renseignements qu'elles nous donnent sur la vie des châlusiens d'une autre époque et l'on s'y trouve en face de problèmes qu'ils ont eu à résoudre.

Pour Châlus, un de ces problèmes a été très grave pendant la Révolution, celui des désertions des conscrits.

Sous la convention (21 septembre 1792 – 26 Octobre 1795), la lutte contre les diverses coalitions formées contre la France mettant le pays en danger, mais aussi les oppositions intérieures (guerre de Vendée 20 Mars 1792 – 20 Mars 1796) ont nécessité l'appel et l'emploi de nombreux militaires.

C'est ainsi que l'on connaît :

- 11 Juillet 1792 : décret proclamant la Nation en danger ;
- 24 Février 1793 : décret de levée de 300 000 volontaires : 3500 pour la Haute-vienne, 3500 pour la Creuse, 3400 pour la Corrèze.
- 5 Septembre 1798 : Loi établissant la Conscription ;
- 12 Juillet 1799 : Décret de levée en masse.

Sur le territoire, les appels concernaient des jeunes affectés au service normal et les réquisitionnaires un peu plus âgés recrutés par tirage au sort ou par élection.

Ce que nous trouvons aux Archives concerne plusieurs Communes, l'Administration locale étant régie à cette époque sur plusieurs Communes par un Directoire dont Jacques GARABEUF était à ce moment le Commissaire Exécutif. Sous son autorité, le Conseil d'administration Municipale était composé d'un Maire et d'Agents municipaux représentant chacun sa Commune.

Le départ aux armées n'a pas été apprécié par tout le monde et les désertions, appuyées souvent par les familles et les gens de leurs villages, eurent lieu en grand nombre, ce qui a amené l'action des autorités municipales et cela se retrouve dans les délibérations des Conseils Municipaux.

En Limousin, ces désertions ont été nombreuses. Des émeutes ont même éclaté dans une dizaine de communes du département et les municipalités ont pris des mesures pour essayer de les enrayer.

Pour Châlus, rien ne figure à ce titre dans les archives municipales. Cependant, on y relève du 26 Avril 1798 au 20 Décembre 1806, 13 séances où les cas des conscrits sont évoqués.

Ce sont :

- 7 Floréal an VI (26 Avril 1798) : Président GAREBEUF,
motif : Liste des militaires absents de leurs corps ;
- 14 Floréal an VI (3 Mai 1798) : Commissaire du Gouvernement : JB MOULIN LAVERGNE ;
motif : recherche et liste des réquisitionnaires.
- 28 Vendémiaire an VIII (11 octobre 1798) : Commissaire du Gouvernement JB MOULIN LAVERGNE ;
motif : rappel aux conscrits et listes.

- 22 Brumaire an VIII (12 Novembre 1799) : Président : J. GAREBEUF
motif : nouvel appel aux conscrits
- 29 Messidor an VIII (17 Juillet 1799). Président : MOULIN-LAGRANGE
Commissaire du Gouvernement : GAREBEUF
motif : Des hussards sont mis en garnison chez les conscrits réfractaires : 4 par foyer.
- 25 Nivose an VIII (15 Janvier 1800), Président : MOULIN LAGRANGE, Commissaire du Gouvernement : J.GAREBEUF ; Motif : Canton de Châlus, 10 conscrits.
- 8 Pluviose an VIII (28 Janvier 1800) : Commissaire du Gouvernement : J. GAREBEUF
motif : recherche des déserteurs : amnistie pour les conscrits revenus à leurs corps
- 12 Ventose an VIII (8 Mars 1800) : Président : MOULIN LAGRANGE, Commissaire : J.GAREBEUF ; motif : Recherche de 5 conscrits
- 23 Germinal an VIII (13 Avril 1800) : Président : MOULIN LAGRANGE, Commissaire du Gouvernement : J. GAREBEUF ; motif : 10 conscrits présentent des mémoires justificatifs.
- 25 Floréal An VIII (15 Mai 1800) : Président : DEVILLE ; Commissaire du Gouvernement : J GAREBEUF ; motif : remplacement d'un conscrit.
- 30 Mesidor an X (19 Juillet 1802) : Président : Jean ESENAUD motif : Présentation de deux conscrits malades, inaptes au service, 3 acceptés.
- 1^{er} Brumaire an XI (22 Octobre 1804) : Président : MOULIN LAGRANGE ; motif : 1 conscrit inapte, 4 acceptés ;
- 20 Décembre 1806 : motif : le Maire confirme la désertion et appelle la population à s'y opposer :

« Citoyens,

Des plaintes sont parvenues à son Excellence le Ministre de la Police Générale que la désertion qui a eu lieu dans le Département sur les détachements de conscrits des autres Départements qui l'ont traversé pour se rendre aux armées a été considérable et que plusieurs habitants y avaient contribué par leur instigation.

Certes, Citoyens, une pareille inculpation est de la plus haute importance et quelque convaincu que je puisse être, qu'aucun d'entre vous n'a été dans le cas de la mériter, je ne saurai trop ici vous dire combien vous êtes intéressés à nous en justifier.

Ne vous le dissimulez point quoique votre innocence semble devoir vous mettre à l'abri de tout reproche, votre attitude à cet égard serait trompée. La désertion continuant, il restera toujours un soupçon contre vous, que vos plus chers intérêts, je le répète, commandent impérieusement à éviter.

Ainsi surveillez je vous en conjure avec la plus grande exactitude les démarches des conscrits auxquels vous êtes tenus d'offrir votre asile, prenez enfin toutes les précautions qui sont en vous pour les empêcher d'abandonner leur détachement ; C'est tout par ce moyen que vous saurai détruire l'idée défavorable qu'on a pu concevoir sur votre compte. Je vous préviens d'ailleurs que d'après des ordres express toutes les mesures possibles seront prises pour vous observer et parvenir à découvrir les auteurs, s'il y en avait de l'attentat qui vous est imputé et que si l'on trouve des coupables, les châtiments les plus déshonorants leur seront appliqués.

Vous sentez donc, Citoyens, combien vous devez chercher à prévenir ces semblables cas.

Au reste, je crois avoir lieu d'espérer que votre honneur, votre tranquillité, toutes les grandes considérations qui doivent vous fixer dans la circonstance, nous feront mettre tout en usage pour que le souci, ou même de la culpabilité ne plane plus sur vous.

Fait à Châlus, 20 Décembre 1806. »

Mais tout ne s'est pas arrêté là et les désertions ont continué pendant encore longtemps. La confirmation de l'importance de ces actes peut se retrouver sur le registre d'écrou de la prison de Châlus (Château de Châlus Maulmont) où du 4 Germinal an XIII (25 mars 1805) au 10 Thermidor an XIII (29 Juillet 1805) figurent 79 personnes incarcérées dont 62 déserteurs. Le 19 Juillet 1812, 6 conscrits réfractaires s'évaderont de la prison par une fenêtre à 14 m du sol ; cf. Bulletin AHA CHALUS N°IV.

Dr-Vre Roger BOUDRIE

PLAQUES FUNENAIRES DE PORCELAINE DANS LE CIMETIERE DE CHALUS

(Evolution des cimetières à la fin du XVIIIème Siècle)

Jusque là, les cimetières sont installés autour ou auprès des églises paroissiales. C'étaient des lieux publics ouverts sur la ville et accueillant à la fois les corps des décédés mais aussi les étals des marchands les jours de marchés.

C'était une parcelle de terre nue, de petite dimension dont chaque partie était périodiquement retournée, en général tous les cinq ans pour extraire les ossements subsistant des corps décomposés.

Les cimetières étaient installés près des églises pour garantir l'efficacité des prières sur le repos de l'âme des défunts.

Seul l'intérieur des églises était réservé aux inhumations des seigneurs du lieu, à sa famille, aux hauts fonctionnaires, aux syndics paroissiaux.

Mais la présence des cimetières créait cependant beaucoup de nuisances : odeurs, foyers d'infection, ect...

Aussi le Roi Louis XVI intervint par un décret en 1776 interdisant les inhumations dans toutes les églises du royaume et dès l'année suivante Monseigneur Duplessis d'Argentré, évêque de Limoges, interdit toute nouvelle sépulture dans l'église de St Michel des Lions à Limoges, au grand dam de la noblesse locale.

Pratiquement, la période révolutionnaire a négligé les cimetières et la question ne sera reprise que par le Consulat qui, par son décret du 23 Prairial an XII, (12 JUIN 1804) ordonnera la fermeture des cimetières trop proches des habitations, et prévoyait les inhumations en des lieux éloignés des habitations et clos.

Pour Châlus, le Conseil Municipal avait pris la décision d'abandon de l'ancien cimetière le 27 Décembre 1806 avec le projet d'établir sur son emplacement une place publique où serait transportée la Halle. Un emplacement fut choisi par une délibération du 27 Mai 1825 et les concessions accordées ensuite.

Dès ce moment vont apparaître les tombes individuelles ou familiales, placées à un intervalle de 25 cm, et les concessions pour un an, cinq ans ou perpétuelles.

Les tombes sont alors décorées par des stèles portant les noms des défunts.

La découverte du kaolin à St-Yrieix en 1768 et l'installation à Limoges d'usines porcelainières (dont l'une sera dénommée plus tard « Manufacture du comte d'Artois ») amèneront la création de divers types de plaques ornées qui évolueront dans le temps avec les techniques.

Ce sont d'abord, vers 1820, les plaques rondes, entourées d'un filet or ou noir ; mentionnant seulement les noms et qualités des inhumés et incitant les passants à la prière. Avec l'évolution des techniques artistiques ou artisanales (Haviland 1842) des décors floraux et les photographies des décédés, apparaissent début 1860.

Ces plaques peintes ont d'abord été fabriquées par des ouvriers porcelainiers, à côté de leur travail normal, mais aussi dans des ateliers de décoration : « les Chambrelans ».

L'industrie porcelainière elle-même par la suite, prendra en charge des travaux.

C'est ce que nous trouvons sur les tombes et caveaux de la partie ancienne du cimetière de Châlus créé lors de la démolition de l'église de Châlus bas et de sa reconstruction dans les années 1850.

Nous y trouvons donc :

- 1 : Plaques avec filet noir et or.



- 2 : Bouquets de fleurs, pensées, mains enlacées.



- 3 : Champ de repos, prairie, tombeau, Cyprès, angelots, saules pleureurs, familles en prière (veuve, enfants), poèmes, portraits.



Mais beaucoup de ces plaques sont maintenant brisées ou ont disparu laissant des traces gravées sur les stèles de granit.

Dr-Vre Roger BOUDRIE

Bibliographie :

- Léon JOUHAUD : La peinture céramique au cimetière de Limoges. 1925.
 Pierre DUPUY : Les plaques funéraires du canton d'Aixe. Chroniques aixoises n°2 1986
 R. et M-A BOUDRIE : Plaque d'un médaillé de St Hélène à Châlus.
 B.S.A.H.L.T.105.1987.pp.75 à 80.
 Pierre SAUMANDE : Patrimoine menacé : Les plaques funéraires anciennes.
 B.S.A.H.L.T.115.1938.pp 227 à 228.
 Jean-Marc FERRER Philippe GRANDCOING : Des funérailles de porcelaine.
 Préface Alain CORBIN / Culture et Patrimoine du Limousin. 2000.

Le patrimoine bâti autour de l'eau sur la commune de Châlus (1)

La commune de Châlus, d'une superficie de 2798 hectares, possède un réseau hydrographique assez important.

La Tardoire :

La Tardoire prend naissance, au nord de Châlus, sur la commune de Pageas. Elle serpente, sur un sol cristallin, dans des gorges étroites, profondes de 100 à 150 mètres.

A partir de Montbron (en Charente), sur des sols calcaires, les gorges de la Tardoire s'élargissent, elle commence à perdre ses eaux dans des gouffres. Son cours est de 60 km 500.

Le ruisseau de la Petite Vergne :

Ce ruisseau est classé dans le programme européen Natura 2000 de conservation des sites faunistiques et floristiques exceptionnels. Cette protection est due à la présence d'un crustacé en forte régression : l'écrevisse à pieds blancs, indigène des ruisseaux et des rivières du Limousin.

Les autres ruisseaux :

Voici les noms des cours d'eau qui baignent la commune de Châlus

Ruisseau :

- de la Sapinière
- du Bardeau
- du Lac
- de Plagne
- de Fontvieille
- des Prêtres

Les étangs :

On compte sur la commune de Châlus une soixantaine d'étangs de petite taille, le plus grand d'une surface de 2ha 25ares 50ca et le plus petit 1are 6ca. L'origine de ces étangs est récente, l'évolution est due au développement d'une société de loisirs. Les étangs de Châlus ont été creusés par des particuliers et des groupements. On peut noter la particularité d'un étang qui appartient aux habitants du village. Ces étangs sont construits le plus souvent par obstruction d'une petite vallée.

Ils sont en général alimentés par des sources ou des ruisseaux qui ne tarissent presque jamais. Cette alimentation en eau permet d'assurer un maintien des niveaux en période estivale, et après vidange, un remplissage rapide.

Les étangs ont modifié l'aspect du paysage en le remodelant.

Conduite de l'étude

Pour mener au mieux mon étude, j'ai étudié des documents écrits et cartes anciens pour essayer de suivre l'évolution des modes de vie de l'habitant, les modifications de l'architecture par rapport à l'utilisation de l'eau.

- **L'état général des fonds de la paroisse de lageyrat** date de 1748 rédigé par l'arpenteur Royal des eaux et Forêt
- **La carte de Cassini** est la plus ancienne des cartes de la France entière à l'échelle topographique. La carte comprend 154 feuilles entières de format 104x73cm et 26 feuilles partielles de format divers. La feuille 33 concerne l'ensemble du département de la Haute-Vienne et la zone d'étude de la commune de Châlus. D'après la légende, on peut noter les moulins, étangs, ruisseaux.... La carte étudiée date de 1769.
- **Le cadastre Napoléonien** de la commune de Châlus date de 1812.
- **Le registre des délibérations municipales** de 1832 à 1930. Le nombre important de délibérations abordant l'utilisation de l'eau permet de noter l'importance que cela pouvait avoir dans la vie quotidienne au XVIIIème et XIXème.
- **La carte I.G.N. (Institut Géographique National)** : La carte I.G.N. au 1 :25000, 1932 est Châlus, est un outil indispensable pour la recherche sur le terrain. Les symboles de la carte renseignent le réseau hydrographique, l'emplacement des ponts, des aqueducs...

Loi-décret, droit d'eau :

La loi du 24 aout 1790 obligera l'implantation des cimetières à 100m de tout puits ou sources par mesure de salubrité publique.

La Toponymie des noms de lieux-dits de la commune de Châlus :

On peut étudier un nom de lieu-dit d'après la toponymie occitane.

Lieux-dits :

« Fontvieille », Font Viélha en occitan qui signifie vieille source

« Ribière (la) », latin riparia (de ripa : rive) ; occitan ribiera : terrain près d'un cours d'eau, zone humide.

« Buas », c'est un féminin pluriel ; peut-être même origine que le Buat, les Buets...du francique buka : cruche, conduite d'eau, lavoir.

« Courrières (les) », rigole d'écoulement, ravine.

« Gannes (les) », occitan gana : mare ; ou bien lieu où s'élargit un cours d'eau et que l'on peut franchir aisément ; d'un dérivé wàdana, de vadum (gué).

« Petit-Lac (le) » : pas de pièce d'eau.

La forme latine ou occitane nous donne des indications intéressantes pour la recherche sur le terrain.

Le patrimoine bâti autour de l'eau

1 - Les ponts :

Le pont est une construction faisant communiquer deux points séparés par un ruisseau ou rivière. L'utilisation du bois a été l'un des premiers éléments pour la construction. De nos jours, pour la sécurité et la consolidation du pont, la pierre et le béton l'ont remplacé.

2 - Les moulins :

Les moulins étaient nombreux sur les ruisseaux, utilisés pour moudre le grain des céréales. La description donnée par l'état des fonds de la paroisse de Lageyrat ne dissocie pas le moulin de l'ensemble de la propriété dont il est un élément constitutif : Moulin de Banaud. « Un moulin a deux meules à seigle, situé sur l'étang de Banaud avec une maison pour le meunier et petit jardin... ».

Le moulin le plus simple, le plus typique ne possédait qu'un couple de meules, le rouet animé par la pression de l'eau en chute. Le débit du ruisseau pouvait se montrer insuffisant, un système de vannes sur le bief de dérivation, régulait l'apport d'eau, à la demande, venait peser sur les pales du rouet et mettre en action l'arbre de commande du moulin. L'arbre entraînait ainsi la meule tournante.

3 - Les lavoirs :

Les lavoirs alimentés par des sources, des rivières et par le réseau public sont de deux types : ouverts ou couverts. Les lavoirs couverts sont souvent collectifs ou publics, ils se rencontrent dans les bourgs. Les lavoirs ouverts appartiennent à une ferme ou maison. Le lavoir est un espace de sociabilité réservé aux femmes.

4 - Les abreuvoirs :

Autrefois, on « amenait les vaches au pré ». Dans le village, souvent près du puits ou de la fontaine, on trouvait un abreuvoir en granit.

L'Inventaire

I - Les ponts :

D'après la carte I.G.N., on totalise une dizaine de ponts sur la rivière Tardoire.

- L'aqueduc à trois arcs, surplombe la vallée de la Tardoire. Sa construction remonte à 1880, l'inauguration de la voie de Châlus à Rochechouart s'est faite le 4 janvier 1881.



- Le pont sur la Tardoire (endroit du tumulus)

D'après le registre des délibérations de la commune de Châlus du 14 août 1892 au 6 décembre 1903

- Dans une séance du 3 juin 1900, numéro d'ordre 352 : " ...établissement d'un pont sur la Tardoire pour relier le village de Lagérac à celui de Beaulieu. Le passage sur la rivière est composé de traverses en bois, tout est pourri...".
- Séance ordinaire du 10 juin 1900, numéro d'ordre 367 : « ...construction d'un pont en pierres sur la Tardoire (endroit du tumulus) ce passage très fréquenté par les enfants qui vont à l'école...il existe un mauvais pont tout en bois... ».
- Séance ordinaire du 11 novembre 1900, numéro d'ordre 409 : « ...pont du tumulus sur la Tardoire. La dépense de 2900f paraissant trop élevée, le conseil estime qu'il y a lieu de refaire les plans et devis... ».
- Séance ordinaire du 17 février 1901, numéro d'ordre 413 : « ...nouveau projet...pour le pont en pierres...le devis s'élève à 2200f au lieu de 2900f...le conseil n'est pas d'avis de faire une dépense aussi élevée...propose de voter à cet effet une somme de 600f. Le conseil accepte et estime qu'elle suffira pour construire un pont pour les piétons et le service des voitures et charrettes ».
- Séance ordinaire du 19 mai 1901, numéro d'ordre 422 : « Passage de la Tardoire au tumulus. Le conseil municipal vote un pont à établir à cet endroit dont le coût ne devra pas dépasser cent francs... »
- Séance ordinaire du 2 juin 1901 : « ...pont du tumulus des Jarosses - Les dépenses s'élèvent pour ce pont à établir sur la Tardoire à six cent francs, le conseil après délibération vote cette somme... ».

Ce pont très fréquenté par les adultes et particulièrement par les enfants qui l'empruntaient quotidiennement pour se rendre à l'école, a mis plus d'un an pour voir la réalisation de sa construction.

- Le pont entre les villages de Labesse et du Cheyroux :
de 1903 au 4 juin 1911. Séance du 22 juin 1906 : « ...de faire construire sur la Tardoire, le pont existant déjà, entre les villages de Labesse et du Cheyroux... ».

- Le pont sur la Route Nationale 21 :
Du 18 juin 1911 au 6 avril 1930. Séance ordinaire du 11 juin 1913, numéro d'ordre 114 : « Pont de la Tardoire...élargissement du pont de la Tardoire, route nationale n°21... ».

L'ensemble des ponts recensés sur la carte I.G.N. sont toujours présents, mais ont subi des modifications. Une traversée de ruisseau pour le passage des animaux était une simple planche ou une grosse pierre, la plus grande partie a été remplacée par une buse. Néanmoins, certains ponts sont encore en bois.

II - Les moulins :

D'après la carte de Cassini et celle de Napoléon, cinq moulins apparaissent sur le cadastre.

- Le moulin de Banaud :

D'après l'état des Fonds de Lageyrat de 1748, un moulin à deux meules à seigle situé près de l'étang de Banaud avec une maison pour le meunier appartenant au seigneur de Châlus.

Je retrouve ce moulin sur le cadastre Napoléonien accompagné de l'étang. Sur la matrice cadastrale des propriétés bâties de la commune de Châlus, sur les pages augmentations – diminutions année 1867, le moulin et la maison sont en démolition partielle : époque de la démolition 1866.

De nos jours, il ne reste aucune trace du moulin et l'étang n'apparaît plus ni sur les documents cadastraux, ni sur le terrain.

- Le moulin du Lac :

Ce moulin est répertorié sur le cadastre Napoléonien de 1812 à proximité de l'étang. Le moulin et l'étang ont disparu. On retrouve uniquement la chaussée en pierre de l'étang.

- Le moulin des Jarosses :

Le moulin et l'étang sont répertoriés sur le cadastre Napoléonien. De nos jours, on ne retrouve que les fondations du moulin, l'étang est conservé.

- Les moulins de Châlus :

Sont recensés sur le cadastre Napoléonien, deux moulins à 200 mètres d'intervalle accompagnés d'étangs, sur la rivière Tardoire. Un seul subsiste, le moulin de la scierie, qui était à l'origine un moulin à froment. De nos jours, il ne fonctionne plus. Son étang a disparu et a été transformé en jardin public.

Le deuxième moulin à seigle a disparu, l'étang subsiste mais s'envase.

III - Les lavoirs :

J'ai recensé quatre lavoirs sur la commune de Châlus : le lavoir de Buas qui possède une couverture, le lavoir de Lageyrat, le lavoir de l'Abbaye et celui de l'avenue du 11 novembre. J'ai recueilli un témoignage concernant le lavoir du moulin qui se trouvait dans le lit de la Tardoire, il ne reste aucune trace. Puis dans le secteur de Chareilles, une personne m'a indiqué la présence d'une fontaine, où se trouve à proximité « une pêcherie » nommée ainsi par ce monsieur, où les dames allaient laver le linge. Le site est abandonné, mais la délimitation de la pêcherie est marquée par un mur de pierres sèches.

- le lavoir de Buas

Registre des délibérations de la commune de Châlus du 14 août 1892 au 6 décembre 1903 :

- Séance ordinaire du 27 août 1899, numéro d'ordre 312 : « ...M. le maire fera examiner dans son pré si un lavoir et un abreuvoir peuvent y être établis sans grande dépense ».
- Séance ordinaire du 19 novembre 1899, numéro d'ordre 330 : « ...expropriation du terrain...pour la construction d'un lavoir et d'un abreuvoir... ».
- Séance ordinaire du 3 juin 1900, numéro d'ordre 353 : « ...à exécuter pour la confection des fontaines et d'un lavoir ...il est approuvé dans tout son ensemble. La dépense s'élève : 1900f... » pour le lavoir uniquement.
- Séance ordinaire du 11 novembre 1900, numéro d'ordre 394 : « un commerçant de Périgueux pour la conserve de champignons propose...pour la location du lavoir de Bua...de lui laisser établir une installation pour préparer ces champignons. Le conseil après examen...la rejette... ».
- Session ordinaire du 2 juin 1901 : « ...relativement au terrain de M...où doit être installé l'abreuvoir et le lavoir, le conseil a décidé qu'il y avait lieu de recourir à l'expropriation... ».
- Session ordinaire du 9 juin 1901 : « ...qu'il convient de s'occuper sans retard de la question du lavoir et de l'abreuvoir de Bua, et de passer avec M..., un bail de quinze ans, au prix de cinquante francs par an...

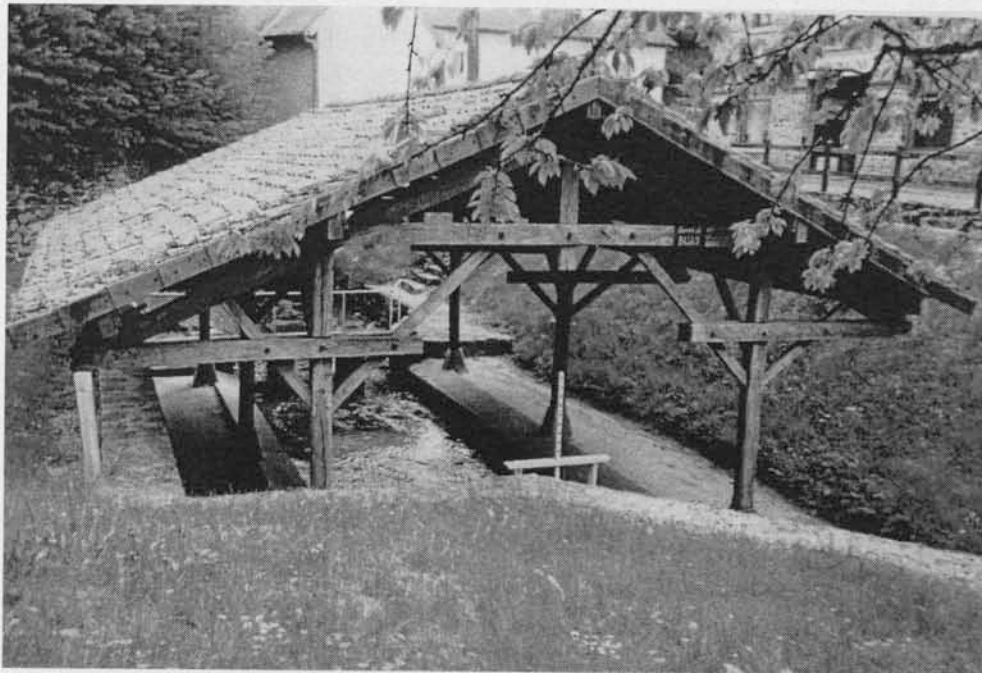
Registre des délibérations de 1903 au 4 juin 1911 :

- Séance du 27 novembre 1910 : « ...M...propose au conseil d'acheter le terrain du lavoir, actuellement loué à... ».

Registre des délibérations du conseil municipal commencé le 18 juin 1911 fini le 6 avril 1930 :

- Session ordinaire du 22 juin 1919, numéro d'ordre 297 : « lavoir de Buas...acheter à...l'emplacement où se trouve installé le lavoir de Buas... ».
- Session ordinaire du 2 juillet 1919, numéro d'ordre 304 : « lavoir de Buas...vote en principe l'achat du terrain... ».
- Session ordinaire du 28 septembre 1919, numéro d'ordre 310 : « achat terrain lavoir de Buas... ».
- Session du 19 septembre 1920, numéro d'ordre 389 : « Travaux aux deux lavoirs...les travaux de réparations et couvertures des lavoirs publics de Buas et du Pont...le conseil donne...son approbation... ».
- Session extraordinaire du 12 août 1921 : M...fait quelques observations sur les réparations effectuées actuellement... ».
- Séance du 23 juillet 1922, numéro d'ordre 504 : « décompte des travaux de couverture des lavoirs... ».

De nombreuses délibérations de 1899 à 1919 ont été nécessaires, des questions de construction, d'expropriation, de location de terrain, de commerce, enfin vingt ans pour la réalisation d'un lavoir public.



- Le lavoir du Moulin

Registre des délibérations du 2 octobre 1873 au 24 juillet 1892

- Séance du 5 août 1883, page 220, numéro d'ordre 460 : « ...réinstaller le lavoir situé sur la Tardoire au ...du petit pont à l'entrée du pré de Maulmont...il autorise...à faire la dépense nécessaire pour cette réinstallation ».

Registre des délibérations du conseil municipal commencé le 18 juin 1911 fini le 6 avril 1930 :

- Séance du 7 décembre 1913, numéro d'ordre 141 : « lavoir du moulin...autorisé à faire une souscription pour faire réparer le lavoir du moulin... ».
- Séance du 6 septembre 1925, numéro d'ordre 651 : « ...en vue d'un achat de terrain destiné à élargir le lavoir du Moulin (côté où se mettent les laveuses) ».

- Le lavoir du bas de la ville

Registre des délibérations de la commune de Châlus du 14 août 1892 au 6 décembre 1903 :

- Séance du 19 novembre 1899, numéro d'ordre 330 : « ...qu'il est bon de donner un lavoir et abreuvoir au bas de la ville... ».
- Séance du 9 juin 1901 : « ...une pétition des habitants de la ville, réclamant un lavoir à établir dans leur quartier... ».

- Le lavoir de Flayat :

Registre des délibérations du conseil municipal commencé le 18 juin 1911 fini le 6 avril 1930 :

Séance du 22 janvier 1922, numéro d'ordre 481 : « ...le conseil décide de réparer le lavoir de Flayat... ».

On peut noter l'importance de sociabilité de ces lieux que sont les lavoirs.

IV - Les abreuvoirs :

Je n'ai recensé que deux abreuvoirs de petite taille en granite situé à proximité de puits. L'un de dimension carré et l'autre circulaire.

Mais, on recense de nombreux bacs en granite ou ciment dans les villages. Ils se trouvent pour la plupart à proximité d'un puits aujourd'hui remplacé par la pompe à bras ou ils sont alimentés par une source qui jaillit.

Registre des délibérations de la commune de Châlus commencé le 2 octobre 1873 et fini le 24 juillet 1892.

- Séance ordinaire du 16 août 1874, numéro d'ordre 57 : « ...sécheresse persistante de cette année...construire deux abreuvoirs aux extrémités de la ville...environs de Buas et l'autre aux *étanchiers* »
- Séance du 5 août 1883, numéro d'ordre 460 : « ...qu'il y a lieu de faire réparer l'abreuvoir de l'étang haut... ».

Registre des délibérations du 14 août 1892 au 6 décembre 1903

- Séance ordinaire du 19 mai 1901, numéro d'ordre 427 : « abreuvoir de l'étang de la scierie... ».

Registre des délibérations de 1903 au 4 juin 1911.

- Séance du 22 juin 1906 : « ...près du lavoir de la nouvelle avenue un abreuvoir proposition approuvée par le conseil... ».

Un abreuvoir devait se construire à proximité du lavoir de Buas mais la construction ne s'est pas réalisée.

Les informations obtenues, d'après les délibérations non précises, n'ont pu m'éclaircir sur certains points : construction d'un abreuvoir, dimensions et lieux d'emplacement...



Abreuvoir au lieu-dit
La Besse